

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 13 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi treize septembre à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 06 septembre 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint				

Représentés :

- M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
- Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
- M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Lionel PAGAALUA)
- Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
- Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
- Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
- M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
- M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
- Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)

Excusés :

- Mme Laure MOREAU
- M. Jean-Irénée BOANO
- Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

Absents :

- Mme Ivy POIA
- M. Mickaël LELONG
- M. Frédéric PARENT
- M. Romuald PIDJOT

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	19
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.

Madame Elizabeth RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

N° d'ordre : 3
Date de mise en ligne : 16 SEP 2024

DELIBERATION N° 62 /24/IX

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 13 septembre 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 10/24/III du 07/03/2024 approuvant le budget primitif annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2024,

Vu la délibération 51/24/VIII du 08/08/2024 portant décision modificative n°1 du budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 31/2024 du 06 septembre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 02 septembre 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : La décision modificative n°2 budget annexe Ordures Ménagères de la ville du Mont-Dore de l'exercice 2024, telle que présentée dans le document joint en annexe, est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	-	7 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	322 000 000	-	322 000 000
77	Produits exceptionnels	29 683 032	-	29 683 032
Total		359 183 032	-	359 183 032

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
002	Déficit d'exploitation reporté	11 104 380	-	11 104 380
011	Charges à caractère général	319 868 032	-	319 868 032
012	Charges de personnel	13 850 000	-	13 850 000
023	Virement à la section d'investissement	6 410 438	-	6 410 438
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	-	5 950 182
67	Charges exceptionnelles	1 000 000	-	1 000 000
68	Dotations aux provisions	1 000 000	-	1 000 000
Total		359 183 032	-	359 183 032

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
001	Excédent d'investissement reporté	2 548 006	-	2 548 006
021	Virement de la section d'exploitation	6 410 438	-	6 410 438
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	-	5 950 182
Total		14 908 626	-	14 908 626

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	-	7 500 000
I - Total des opérations non-individualisées		7 500 000	-	7 500 000
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	4 808 626	2 600 000	7 408 626
13721	QAV NORD	2 600 000	- 2 600 000	-
II - Total des opérations individualisées		7 408 626	-	7 408 626
Total		14 908 626	-	14 908 626

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 SEPTEMBRE 2024

Le secrétaire de séance,



Elizabeth RIVIERE

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)